

## Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 19/05/2022

Présents : Daniel MIDON, Emmanuel BAROTTE, Jean-Pierre BEGEL, Dominique DUCHANOY Patrice GENIN, Nadia DUGRAVOT, Anne-Lyse GROMER PELTIER, Aude LAMERANDT, Marie-Edith MOREL, Monique PATENAY, Laurent PAULY, Philippe PETIT, Catherine SCHMITT, Paul VILCOT.

Excusés : Sylvie LEUVREY, pouvoir à Catherine SCHMITT, Philippe MANGIN à Daniel MIDON, Frédéric PFEFFER à Laurent PAULY.

### Ordre du jour :

1. Transfert du bail de chasse (Dél)
2. Mise en place du règlement intérieur des Accueils de loisirs (Dél)
3. Mise en place du règlement intérieur des Accueils périscolaires (Dél)
4. Présentation de l'analyse de besoins sociaux.
5. Délégations
6. Questions diverses.

-----

Avant de débiter l'ordre du jour, le Maire présente Karima BERKAT recrutée comme coordonnatrice enfance-jeunesse et chargée de coopération territoriale. Elle a pour mission principale l'encadrement de tout le service péri et extra-scolaire, elle assurera les liens avec les partenaires (CAF, Jeunesse et Sports), avec l'école, le personnel péri-extrascolaire, la mairie et l'autorité territoriale et la mairie, l'accompagnement du Conseil des Jeunes. Elle a pour objectif de concevoir et proposer des activités pour les pré-ados et ados et d'accompagner le Conseil des Jeunes. En ce qui concerne la fonction de chargée de coopération territoriale, une réunion est programmée mi-juin avec la CAF et la CAE pour finaliser l'organisation.

Daniel MIDON évoque ensuite la démission du Conseil de Mathilde HAUMONTE qui a envoyé un mail à tous les conseillers pour les informer de sa décision et des raisons qui l'ont amenée à la prendre.

Catherine SCHMITT sollicite ensuite l'accord du Maire et du Conseil pour regrouper les points 2 et 3. Accord donné.

### **1) Transfert du bail de chasse (Délibération), Daniel MIDON**

L'ONF demande que ce soit une association qui gère la chasse Une nouvelle association de chasse a été créée « L'amicale des chasseurs du BU » (Ban d'Uxegney).

En conséquence il est demandé au Conseil de transférer le bail de chasse à cette association.

*Avis favorable à l'unanimité.*

### **2) Mise en place du règlement intérieur des accueils de loisirs et du règlement intérieur des accueils périscolaires (Délibération), Catherine SCHMITT et Emmanuel BAROTTE**

Lors de la révision du tarif des repas en raison du changement de prestataire, la commission jeunesse et affaires scolaires avait annoncé qu'elle proposerait de nouveaux tarifs pour les services péri-et extra-scolaires applicables dès septembre 2022.

Un règlement intérieur des accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires a été élaboré.

Le règlement relatif à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire a été complété et actualisé. Les délais de réservation via le logiciel ont été réduits à 48h, les modalités de pénalités en cas de récidive d'inscription de dernière minute ont été précisées et la conduite à tenir en cas de non-respect des règles de vie par un enfant a été ajoutée.

Les conseillers en ont été destinataires des deux projets de règlement en amont de la réunion.

Les conseillers débattent sur l'acceptation des enfants de moins de 3 ans aux ALSH. Depuis la dernière rentrée scolaire, les enfants intègrent l'école l'année de leur 3<sup>ème</sup> anniversaire. En conséquence, le Conseil valide que les ALSH accepteront les enfants dès leur scolarisation qu'ils aient 3 ans révolus ou non.

L'avis du Conseil Municipal est requis pour valider ces documents.

*Avis favorable à l'unanimité.*

En parallèle, la commission a travaillé sur les tarifs. Pour mémoire, ces tarifs sont restés les mêmes depuis 2016. Par ailleurs, la différence de tarifs entre les enfants forgerons et les enfants extérieurs à la commune sont de 0,10 € par prestation, ce qui revient à dire que les Forgerons paient pour les extérieurs. La commission a souhaité qu'une différence plus importante soit prise en compte. Les tarifs des communes environnantes ont été étudiés avant de proposer de nouveaux tarifs et la commission a eu pour souci de ne pas augmenter de manière inconséquente.

Emmanuel BAROTTE présente un tableau avec les tarifs en cours et les propositions pour la restauration, les séquences périscolaires (garderie du matin et soir), les accueils de loisirs des vacances scolaires et du mercredi. Le Conseil est invité à se prononcer sur ces propositions.

*Avis favorable à l'unanimité.*

Ces tarifs seront applicables à partir de la rentrée scolaire de septembre. Un courrier sera adressé aux parents début juin pour les informer de ces nouvelles dispositions.

Le Conseil précise qu'à l'avenir, il sera important de réviser les tarifs chaque année.

#### **4) Présentation de l'analyse des besoins sociaux, Monique PATENAY**

L'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.) s'inscrit dans un cadre réglementaire obligeant les CCAS à la réaliser en début de mandat municipal. Cette analyse contribue à une dynamique d'amélioration de la qualité de vie et de services sur la commune. Cette analyse a fait l'objet d'un questionnaire adressé aux Forgerons en juin 2021.

Monique PATENAY présente un diaporama synthétisant les différents résultats. Le CCAS a pour objectif de définir un plan d'actions.

Le Maire et le Conseil soulignent l'investissement et l'intérêt de cette étude pour améliorer la qualité de vie et des services. Ils demandent que le CCAS propose au Conseil Municipal les actions d'amélioration relevant davantage de la collectivité.

#### **5) Délégations**

Le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas préempté pour :

- Une propriété 6, rue du Général Leclerc
- Un terrain à la Croix Brice
- Une propriété 28, rue du Soleil Levant
- Une propriété 19, rue des Curtilles
- Une propriété, 8, chemin de la Comtesse

#### **6) Questions diverses**

- Vente des bois :

Paul VILCOT informe que 13,5 m<sup>3</sup> de chênes ont été vendus pour 10 800 €. Cette recette n'était pas prévue au budget.

- Bois façonné livré aux habitants : 17 stères en stock aux ateliers sont vendus 51 €/le stère. Suite à la décision du bucheron local de cesser cette activité, ce service ne sera plus assuré aux habitants.
- Affouages : constat d'une augmentation du nombre d'affouagistes.

- Réunion avec l'ONF et les communes de la petite couronne d'Épinal (22 communes) : constat de problèmes de cohabitation dans les forêts entre les trottinettes électriques, VTT, poussettes, marcheurs. Incivilités et non-respect de l'environnement (tous les 15jrs apparait un nouveau chemin de VTT). Le schéma d'accueil du public doit être élaboré pour définir une réglementation intégrant la chasse. Le financement pour une étude préalable se répartit entre 70 000€ au titre du PETR et 50 000 € à partager entre les 22 communes. La participation de chaque commune sera évaluée selon des critères prenant en compte la surface des forêts et le nombre habitants. Pour la commune, le cout s'élèverait à 2000 € environ. La quote-part de chacun devrait être arrêtée en juin et le Conseil devrait délibérer en juillet.
- Travaux route de Renauvoid : les dos d'âne seront refaits. La pose d'un revêtement bicouche est prévue avec des cailloux de 14 permettant de faire les marquages cyclistes.
- Réfection d'un chemin appartenant en partie à Renauvoid et aux Forges. Les élus de Renauvoid ont contacté le Maire. Daniel MIDON explique qu'une partie du chemin appartient aux FORGES (400 ml). Un accord a été trouvé entre les deux maires et l'adjoint aux finances des FORGES. La commune sera destinataire d'une facture de 1300 €.
- Rencontre élus/personnel : le Maire prévoit une rencontre le 8 juillet à 18 h pour un moment convivial. Depuis les élections municipales, cela n'avait pas été possible en raison de la pandémie.
- Communication : Philippe PETIT propose de créer un contact sécurisé internet entre mairie et élus pour améliorer la communication. Une étude avec la participation de la commission communication sera réalisée pour une mise en application avant la fin d'année.
- Élections : disponibilités à transmettre pour la tenue des bureaux de vote des 12 et 19 juin entre 8h et 18h.

Catherine SCHMITT